

FAQ CHALLENGE



1 Durant quelle période le challenge est-il ouvert ?

Le challenge « 90 Jours pour devenir Animateur » est ouvert du 1er novembre 2023 au 30 juin 2024.

2 Qui peut y participer ?

Le challenge est ouvert à tous **les Animateurs Adjoints** résidents de la zone France (Métropole, Antilles, Guyane, Réunion, Mayotte, Maurice, Maroc, Tunisie, Espagne, et Portugal).

Les nouveaux parrainés et les clients privilégiés peuvent participer, à condition de se qualifier Animateur Adjoint en achetant un Pack GO2FBO (réf.830), SYJ (réf.364), ou SYPU (réf.1), ou en achetant des produits d'une valeur de 2CC en une seule commande.

3 Quels sont les critères de qualification ?

Pour les nouveaux Animateurs Adjoints :

- Être actif* pendant la période de qualification d'Animateur sur 1 ou 2 mois consécutifs.
- Réaliser au minimum 25 CC Personnels et Hors Managers sur 1 ou 2 mois consécutifs.
- Respecter la période de démarrage des 90 jours qui démarre le jour de l'achat qualifiant au statut Animateur Adjoint.

Exemple 1 :

Je me suis inscrit le 15 novembre 2023 en tant qu'Animateur Adjoint, j'ai validé ma qualification Animateur en réalisant 25 CCG sur 1 ou 2 mois consécutifs le 1er février 2024, soit **78 jours** après ma qualification Animateur adjoint, j'ai validé ma qualification Animateur et **je me suis qualifié au challenge.**

Exemple 2 :

Je me suis inscrit le 15 novembre 2023 en tant que Client Privilégié, je me suis qualifié Animateur Adjoint le 30 novembre 2023 et j'ai validé ma qualification Animateur en réalisant 25 CCG sur 1 ou 2 mois consécutifs le 1er février 2024, soit **63 jours** après ma qualification d'Animateur Adjoint, j'ai validé ma qualification Animateur et **je me suis qualifié au challenge.**

Exemple 3 :

Je me suis inscrit le 15 novembre 2023 en tant qu'Animateur Adjoint, et j'ai validé ma qualification Animateur en réalisant 25 CCG sur 1 ou 2 mois consécutifs **le 14 février 2024**, soit **91 jours** après ma date d'inscription, **je ne suis pas qualifié** au challenge mais je valide tout de même ma qualification Animateur.

Rappel des règles : la qualification Animateur est atteinte en réalisant 25CC Personnels et Hors Manager sur 1 mois ou 2 mois consécutifs.

Pour les Animateurs Adjoints qualifiés avant le 1er novembre 2023 :

- Être actif* pendant la période de qualification d'Animateur sur 1 ou 2 mois consécutifs.
- Réaliser au minimum 25 CC Personnels et Hors Manager sur 1 ou 2 mois consécutifs qui devront provenir de nouvelles lignées parrainées sur une période de 90 jours qui démarre à partir de la date d'enregistrement du 1er CC nouveau.

Exemple 1 :

Je suis Animateur Adjoint depuis le 15 octobre 2023, et j'ai validé le **28 janvier 2024** ma qualification Animateur en réalisant 25 CCG sur 1 ou 2 mois consécutifs avec de **nouvelles lignées parrainées** entre le 1er novembre 2023 et le 28 janvier 2024, soit **88 jours** après le début de ma période des 90 jours, **je me suis qualifié au challenge** et j'ai validé ma qualification Animateur.

Exemple 2 :

Je suis Animateur Adjoint depuis le 15 octobre 2023, et j'ai validé le **28 janvier 2024** ma qualification Animateur en réalisant 25 CCG sur 1 ou 2 mois consécutifs dont 22CCG issus de **nouvelles lignées parrainées** entre le 1er novembre 2023 et le 28 janvier 2024 et 3 CCG issus de ma downline parrainée le 18 octobre 2023, **je ne suis pas qualifié au challenge** mais je valide tout de même ma qualification Animateur.

Les CC réalisés par ma downline recrutée avant le 1er novembre pourront être pris en compte pour ma qualification d'Animateur mais ne seront pas comptabilisés pour ce challenge.

4 Je ne me suis pas qualifié Animateur sur la période des 90 jours, puis-je retenter ma chance ?

Oui, vous pouvez retenter votre chance à la fin de la première période des 90 jours.

Exemple :

Je suis AA depuis le 08 novembre 2023, et j'ai réalisé 20 CCG sur 1 ou 2 mois consécutifs avec mon équipe entre le 08 novembre 2023 et le 05 février 2024, soit 89 jours après le début de ma période des 90 jours, je n'ai pas validé ma qualification Animateur et **je ne suis pas qualifié au challenge.**

4a. Quand démarre ma nouvelle période de qualification de 90 jours ?

Ma nouvelle période de qualification au challenge « 90 jours pour devenir animateur » s'étend du 06 février 2024 au 06 mai 2024 inclus (à minuit heure Paris).

4b. Que faut-il faire pour rejouer le challenge ?

Pour rejouer le challenge « 90 jours pour devenir Animateur », je dois réaliser au minimum 25 CC Personnels et Hors Manager sur 1 ou 2 mois consécutifs entre le 06 février 2024 et le 06 mai 2024 correspondant à la prochaine période des 90 jours.

4c. Les nouveaux parrainés que j'ai inscrit pendant ma 1ère période de 90 jours, pourront-ils compter pour ma nouvelle période de qualification des 90 jours ?

Non, vous devrez réaliser 25CCG issus de nouvelles lignées parrainées pendant la deuxième période de qualification, soit du 06 février 2024 au 06 mai 2024 (exemple ci-dessus).

4d. Puis-je rejouer ma qualification Animateur en réalisant 15CCG sur le mois de février ?

Oui, si vous avez réalisé au minimum 10CCG sur le mois de janvier, il faudra comptabiliser au minimum 15 CCG pour vous qualifier Animateur, mais vous ne serez pas qualifié au challenge.

5 Les parrainages et les CC nouveaux peuvent être réalisés à l'international ?

Les parrainages et les CC nouveaux peuvent être réalisés uniquement sur les pays de la zone France : Métropole, Antilles, Guyane, Maurice, Réunion, Mayotte, Maroc, Tunisie, Espagne et Portugal.

6 Les changements de parrain et reparrainages pourront-ils être pris en compte pour ce challenge ?

Oui, les reparrainages et changements de parrain pourront être pris en compte.

7 Que vais-je remporter si je me qualifie Animateur ?

- Une invitation à la Supervisor Day au siège à Paris

8 Que vais-je remporter si je me qualifie Animateur pendant la période du challenge des 90 jours ?

En plus des récompenses citées ci-dessus :

- Forever France vous offre une tablette d'une valeur maximale de 400€ ou une prime de 400€ qui sera versée sur votre compte bancaire le mois qui suit la qualification Animateur.
- Une reconnaissance individuelle « Challenge 90 jours » sur scène en Success Day.
- 2 places pour assister à la prochaine Success Day, d'une valeur de 50€.